



## Pacs ( problème de certificat de coutumes)

-----  
Par sdfj1988

bonjour à tous

Je vais me pacser dans le cadre d'une relation homosexuelle. Moi je suis étranger (marocain ) et mon compagnon est français .mon soucis c'est que je peut pas avoir un certificat de coutume !!!! comment faire est ce qu'il y a possibilité de se pacser sans ce certificat ou pas ? y a t-il des alternatives ? est ce qu'il est conseillé de faire l'enregistrement chez le notaire ou à la mairie ?

durée de vie commune : deux ans .

je vous remercie